

LIQUIDATION JUDICIAIRE

SAS TRANSPORTS LATIL AURELIE

La Bastie
05110 CLARET

**CAHIER DES CHARGES PORTANT SUR LA CESSION D'UNE
AUTORISATION DE STATIONNEMENT - LICENCE TAXI
CONVENTIONNEE PAR LA CPAM 04 POUR LE TRANSPORT
MEDICAL DELIVREE PAR LA COMMUNE DE BARCELONNETTE
(04400)**

ARTICLE L.642-19 C. com.

Liquidateur judiciaire : Maître Anne LAGEAT (SCP JP. LOUIS & A. LAGEAT)

Collaborateur en charge du dossier : Maître Lorraine AUDA / lorraine.auda@louis-lageat.com

Document remis au candidat acquéreur par le liquidateur judiciaire dans la perspective du dépôt d'une offre de reprise.

Le présent cahier des charges comporte les clauses et conditions applicables dans le périmètre d'une reprise d'actifs conformément aux dispositions de l'article L642-19 du code de commerce.